



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

**Trente et unième session**

**Voronège (Fédération de Russie), 16-18 mai 2018**

**Rapport sur les conclusions des débats de la quarante et unième session de  
la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)**

## Résumé

La Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) est l'organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) établie en vertu de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO aux fins de la gestion rationnelle des pêches et du développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire. La CGPM compte vingt-quatre parties contractantes, dont l'Union européenne. Quinze d'entre elles et quatre parties non contractantes coopérantes sont des États Membres de la FAO situés en Europe et en Asie centrale. À ses deux dernières sessions annuelles, en 2016 puis 2017, la CGPM a adopté plusieurs mesures de gestion à la fois pour la Méditerranée et la mer Noire. Dans le cadre de la stratégie à moyen-terme pour 2017-2020 qu'elle a adoptée, la CGPM contribue actuellement à l'accélération des progrès enregistrés dans la région à l'égard des cibles définies au titre du quatorzième objectif de développement durable (ODD) de l'ONU<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement.*

*Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



ERC31

## I. Informations d'ordre général

1. La CGPM a été fondée en 1949, en application de l'article XIV de l'Acte constitutif de la FAO, et elle est entrée en vigueur en 1952. En 2014, la CGPM a apporté un quatrième amendement à son accord constitutif afin d'actualiser son cadre juridique et institutionnel et d'accroître son rôle dans la région Europe et Asie centrale. Elle y joue un rôle de premier plan, car 15 de ses 24 parties contractantes<sup>2</sup> et quatre parties non contractantes coopérantes<sup>3</sup> sont des États Membres de la FAO situés dans cette région.

2. Actuellement, c'est la CGPM qui régit l'aquaculture et les pêches dans les régions de la Méditerranée et de la mer Noire, car elle est habilitée à adopter des recommandations contraignantes visant à promouvoir la conservation et l'exploitation durable des ressources marines, sur les plans biologique, social, économique et environnemental, ainsi que le développement durable de l'aquaculture. Le Secrétariat de la CGPM facilite l'exécution de ces recommandations et vient épauler les quatre comités statutaires de la Commission: Comité consultatif scientifique de l'aquaculture, Comité consultatif scientifique des pêches, Comité d'application et Comité de l'administration et des finances.

3. Les principaux défis à surmonter en Méditerranée et en mer Noire sont la surexploitation des principales espèces commerciales, les interactions entre la pêche/l'aquaculture et d'autres activités humaines ainsi que l'incidence de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR). La CGPM consacre actuellement d'importants efforts à promouvoir une meilleure coopération entre la pêche et l'aquaculture dans la région de la mer Noire, par l'intermédiaire notamment du projet technique en cours intitulé BlackSea4Fish, qui bénéficie de l'appui d'une unité technique spéciale à Burgas (Bulgarie).

## II. Résultats pertinents des sessions de la CGPM

4. La quarantième et unième session de la CGPM a eu lieu en octobre 2017 au Monténégro.

5. Dans la mesure où la République de Moldova participe de plus en plus aux activités de la CGPM, cette dernière lui a accordé le statut de partie non contractante coopérante à sa quarante et unième session. Lors de cette même session, huit recommandations contraignantes au total ont été adoptées, dont un plan de gestion pluriannuel de la pêche au turbot en mer Noire, un plan d'action régional de lutte contre la pêche INDNR, et un système international commun d'inspection et de surveillance en dehors des eaux relevant des juridictions nationales dans le canal de Sicile.

6. Compte tenu de son rôle croissant en mer Noire, la CGPM a également décidé d'organiser une conférence à haut niveau sur la pêche et l'aquaculture en mer Noire, qui aura lieu à Sofia le 7 juin 2018. Cette manifestation sera ouverte à tous les pays de la région de la mer Noire, au sens large. De même, une réunion à haut niveau sur la pêche artisanale en Méditerranée et en mer Noire se tiendra à Malte le 26 septembre 2018. Ces deux événements devraient aboutir à des déclarations ministérielles. Enfin, du 10 au 14 décembre 2018, la CGPM organisera un Forum sur les sciences halieutiques au Siège de la FAO, à Rome, afin de réunir une large communauté de scientifiques et d'autres spécialistes des pêches et de l'environnement marin en Méditerranée et en mer Noire<sup>4</sup>.

---

<sup>2</sup> Albanie, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Monaco, Monténégro, Roumanie, Slovaquie et Turquie. L'Union européenne est aussi partie contractante à l'accord constitutif de la CGPM.

<sup>3</sup> Bosnie-Herzégovine, Géorgie, République de Moldova et Ukraine. La CGPM travaille par ailleurs en étroite coopération avec la Fédération de Russie.

<sup>4</sup> Veuillez consulter l'adresse suivante pour obtenir davantage d'informations sur ce Forum: <http://www.fao.org/gfcm/fishforum2018/fr/>.

7. Le budget de la CGPM pour l'année 2018 s'élève à 2 532 162 USD. Des crédits extra-budgétaires ont en outre été alloués à la CGPM, à hauteur d'environ 5 millions de dollars. Le mandat actuel de la CGPM a été prorogé d'un an à titre exceptionnel.

8. À sa quarantième session, tenue en mai-juin 2016 à Malte, la CGPM a accordé le statut de partie non contractante coopérante à la Bosnie-Herzégovine, compte tenu de la participation croissante de cet État aux activités de la Commission. D'autre part, en vue d'accélérer les progrès régionaux à l'égard des cibles de l'ODD 14, la CGPM s'est dotée d'une Stratégie à moyen terme en faveur de la durabilité des pêches en Méditerranée et en mer Noire 2017-2020. Cette stratégie résulte de l'engagement des parties contractantes, des parties non contractantes coopérantes et des organisations partenaires dans le but d'améliorer la durabilité des pêches dans ces régions et d'y inverser l'évolution alarmante des stocks exploités à des fins commerciales d'ici l'horizon 2020. La stratégie à moyen terme fixe cinq cibles: 1) inverser la tendance à la diminution des stocks de poissons grâce au renforcement des avis scientifiques à un appui à la gestion; 2) contribuer aux moyens d'existence des communautés côtières en favorisant une pêche artisanale durable; 3) faire reculer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (pêche INDNR) au moyen d'un plan d'action régional; 4) réduire au maximum et atténuer les interactions indésirables entre la pêche et les écosystèmes et l'environnement marins; et 5) renforcer les capacités et la coopération<sup>5</sup>.

9. Par ailleurs, à sa quarantième session, la CGPM a adopté plusieurs recommandations contraignantes, notamment un plan de gestion pluriannuel des pêches dans le canal de Sicile ainsi qu'un éventail de mesures sur le suivi scientifique, la gestion et le contrôle de la pêche au turbot en mer Noire.

---

<sup>5</sup> On peut consulter l'intégralité de la stratégie à moyen terme à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/gfcm/activities/fisheries/mid-term-strategy>.